Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti GE

1. **Débitrice:** **BPH CONSTRUCTIONS SA**, Avenue de la Praille 45, **1227 Carouge GE**

2. **Remarques:** VENTE D'URGENCE
Les créanciers de la faillite sont rendus attentifs au fait que l'office des faillites va procéder à une vente d'urgence, pour une somme de CHF 92'000.00, des actifs de la société déposés dans les locaux sis chemin Delay 5, 1214 Vernier, route de Plaisance, 1227 Carouge et sur différents chantiers. Il s'agit de matériel relatif aux secteurs de la construction et du bâtiment, notamment des containers, des échafaudages, 1 élévateur, 1 camion "Mercedes-Benz", 2 voitures de livraison "IVECO".
La liste complète des actifs est déposée au bureau de l'office des faillites et mise à disposition des intéressés pour consultation dès ce jour.
Les tiers qui font valoir un droit de propriété sur les biens doivent s'annoncer d'ici au 11 mars 2016. A défaut, les biens seront réalisés.
Les créanciers et les tiers intéressés ont la possibilité de faire valoir une offre supérieure de la manière suivante :
en exposant par courrier recommandé adressé à l'office des faillites d'ici au 11 mars 2016 le montant de l'offre supérieure qu'ils proposent pour la reprise des actifs;
en déposant à l'office des faillites d'ici au 11 mars 2016 le montant de l'offre supérieure au moyen d'un chèque en faveur de l'office des faillites émis par un établissement bancaire de la place de Genève sur lui-même ou d'une garantie bancaire à première demande émise par un établissement bancaire de la place de Genève.
A défaut de respecter les conditions précitées, la vente sera effectuée.
En cas d'offre supérieure et de dépôt des garanties financières exigées dans les délais précités, l'administration de la faillite convoquera l'acquéreur et le(s) enchérisseur(s) à une vente aux enchères privées entre amateurs dans les locaux de l'office des faillites.
La décision de l'office de réaliser d'urgence ces actifs peut faire l'objet d'une plainte auprès de la Cour de justice civile, chambre de surveillance, case postale 3108, 1211 Genève 3 dans les 10 jours dès sa réception.
Pour tout renseignement:

Groupe 4 + 41 22 3888904
F20160005

Office des faillites
1208 Genève

02684347